

Organisation scolaire 2025-2026



**Direction
des écoles**

COMMUNE DE NOBLE-CONTRÉE



VISION DE NOTRE ECOLE

« L'école de Noble-Contrée privilégie les relations respectueuses et empathiques, cherchant à renforcer l'estime de chacun et garantissant un droit à la parole. Les enseignants se font confiance et établissent ensemble des règles claires. Les parents et les élèves relèvent l'excellente communication de l'école et la qualité des actions menées en matière de prévention ou de climat scolaire. La collaboration entre les différents partenaires est essentielle pour atteindre nos buts : le développement personnel et la progression individuelle des élèves. »

Tous les partenaires de l'école de Noble-Contrée partagent ces valeurs communes essentielles au bon fonctionnement d'un établissement. Pour les développer chez les élèves et les aider à les intégrer, de nombreuses activités liées au thème « mieux vivre ensemble » sont proposées.

Ce slogan peut désormais définir notre école :



INFORMATIONS GENERALES

Direction – Contact

Vous pouvez contacter le bureau de la Direction des Ecoles de Noble-Contrée par mail, par téléphone ou par courrier :



Valérie Albrecht, Directrice

Mélissa Tschopp-Guntern, Collaboratrice

<https://ecolesnoblecontree.ch/>



Tél. 027 564 63 50



Mail : dirp.miegeventhoneveyras@edu.vs.ch

Adresse : Direction des Ecoles de Noble-Contrée,
Route de Montana 3, 3973 Venthône

Conseil de direction – Commission scolaire

L'autorité exécutive est composée d'un conseiller communal en charge de la formation et de la directrice (conseil de direction).

La commission scolaire est composée :

- D'un conseiller communal, qui assure la présidence pour une période législative de 4 ans.
- De 3 membres, de préférence des parents d'élèves, issus de chacun des 3 villages de la commune.

Venthône Présidente	Daria Torrent	daria.torrent@noble-contree.ch
Venthône Membre	Yann Antille	Yannantille82@gmail.com
Veyras Membre	Laetitia Zufferey- Garcia	laetizuff@hotmail.com
Miège Membre	Camille Aymon	VocatCamille@gmail.com

Centres Scolaires – Référent.e.s de Centre

Le-la référent (e) de centre assume, par délégation de la direction, une partie de la responsabilité administrative et organisationnelle de l'école qu'il-elle représente.

Centres scolaires	Référentes de centre	Tél. des centres scolaires
Miège	Déborah Barman	027 456 17 07
Venthône	Fanny Pannatier	027 564 63 57
Veyras	Katalin Epiney	027 564 63 55

ABSENCES, DEMANDES DE CONGE, JOUR JOKER

Absences en cas de maladie

Les parents doivent avertir les enseignants des absences de leurs enfants au plus tard avant le début des cours.

Miège : 027 456 17 07

Venthône : 027 564 63 57

Veyras : 027 564 63 55

Demandes de congés : formulaires de demande et directives sur le site <https://ecolesnoblecontree.ch/guichet-virtuel>

- Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes en collaboration avec les enseignants.
- Les enfants ont droit à 2 jours joker par année scolaire (loisirs, événements religieux...). Cette absence ne nécessite pas de justification mais doit être envoyée 1 mois à l'avance.
- Pour les autres demandes de congé ordinaires (rdv médicaux, convocations officielles...) les demandes doivent être envoyées dès que possible.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
1H 2H 3H 4H	5H 6H 7H 8H	9CO 10CO11CO
Les 2 premières années d'école sont obligatoires. Les élèves de 1H et 2H sont dans une même classe (classe à deux degrés). Les 1H sont scolarisés à mi-temps (16 périodes, 4 demi-journées) et les 2H sur 24 périodes. Le temps d'enseignement en 3-4H est de 28 périodes de 45 minutes réparti sur 8 demi-journées.	Une semaine d'école compte 32 périodes de 45 minutes. Afin de soutenir les classes à plusieurs degrés ou comportant un effectif important, il est possible de travailler les langues (allemand, anglais) par groupes séparés.	Dès la 9CO, les cours sont dispensés en niveau 1 ou 2 pour le français et les maths, puis dès la 10CO pour les sciences et l'allemand. Le niveau 1 propose des apprentissages plus approfondis. Il existe des possibilités de passage entre les niveaux.

Jours d'école

- Les 1H ne vont en classe que le matin et **pas le mercredi**.
- Les 2H ont congé le mercredi **et le mardi matin**.
- Les 3H et 4H ont congé le mercredi matin.
- Tous les élèves ont congé le mercredi après-midi.

HORAIRES

1H

2H à 8H

MATIN

08H10-11H30

08H10-11H30

APRES-MIDI

13H30-16H05

DEPLACEMENTS SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Les déplacements sur le chemin de l'école sont sous la responsabilité des parents. La sécurité, la santé et la mobilité doivent être respectées en tout temps.

Nous vous encourageons à privilégier les déplacements à pied.

SANTE SCOLAIRE

À travers une approche communautaire de la santé, les infirmières scolaires assurent la prévention et la protection de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

L'infirmière rencontre individuellement tous les élèves plusieurs fois durant la scolarité (1H, 3H, 6H). Ces visites représentent des moments privilégiés pour discuter avec l'enfant de sa santé, son intégration et de tout sujet lié au bien-être. L'infirmière est à disposition à travers des permanences ou des demandes personnalisées des élèves, parents, enseignants.

Un médecin-dentiste contrôle les élèves et remet ses résultats aux parents. Des contrôles à caractère prophylactique ont lieu en cours d'année.

SIPE : cours éducation à la santé sexuelle

2H - 4H : Programme <https://www.sipe-vs.ch/fr/2h-4h-46.html>

6H – 8H : Programme <https://www.sipe-vs.ch/fr/6h-8h-47.html>

Objectifs généraux

- Informer sur le fonctionnement du corps sexué
- Encourager l'utilisation d'un vocabulaire adéquat
- Valoriser la sexualité dans ses aspects de santé, de plaisir et de respect
- Informer des règles partagées par la société

RESPONSABILITES

ATTENTES DES ENSEIGNANTS

Afin de bien communiquer et de renforcer le **partenariat** avec vous, parents, les enseignants proposent quelques suggestions pour améliorer le rapport entre l'école et la famille et faire en sorte que votre enfant se sente à l'aise dans sa tâche d'élève.

- **Nous faire confiance, vous montrer positifs** face à l'école, aux enseignants, aux activités organisées.
- **Respecter nos décisions et nos exigences**, en tant que partenaires dans l'éducation de vos enfants, nous visons le même but. En cas de désaccord profond, prenez directement contact avec l'enseignant(e) concerné(e).
- **Encourager** votre enfant.
- **Prendre le temps** de discuter de ses progrès, de ses problèmes et **nous faire part des difficultés éventuelles**.
- **Vérifier les travaux à domicile** : qu'ils soient faits et de qualité.

Responsabilités des parents

- Assumer la responsabilité de la présence à l'école de votre enfant à l'heure et dans de bonnes conditions d'apprentissage (hygiène, tenue, décence, sommeil).
- S'intéresser au comportement de votre enfant, à son travail en classe et s'impliquer à la maison avec bienveillance.
- Assister aux entretiens auxquels l'école vous convie ainsi qu'aux réunions collectives.
- Prendre connaissance des informations fournies par l'école.
- Signaler les éventuels problèmes de santé de votre enfant qui pourraient avoir une importance dans sa prise en charge.
- **Assurer votre enfant contre les risques de maladies et d'accidents. Il n'y a pas d'assurance scolaire collective.** En cas d'accident, vous devez vous adresser directement à votre compagnie d'assurances.

Responsabilités des élèves

- Respecter les règles de l'école, les enseignants, les personnes travaillant au sein de l'établissement, les camarades ainsi que tout ce qui est mis à disposition (locaux, mobilier, matériel).
- Avoir une tenue propre et décente.
- S'appliquer et s'impliquer dans son rôle d'élève, ainsi que dans son apprentissage de socialisation.
- Ne pas utiliser du matériel électronique et numérique à usage privé dans le périmètre scolaire. Hors périmètre scolaire, les élèves en auront un usage approprié (d'entente avec leurs parents) et respectueux envers leurs camarades et le personnel de l'école, notamment dans l'utilisation des réseaux sociaux (âge minimum entre 13 et 16 ans selon les réseaux).

**Le dialogue doit toujours être privilégié.
Le premier interlocuteur des parents est l'enseignant.
Par la suite, la direction peut être sollicitée.**

AIDES A L'ECOLE

Etude dirigée 5H à 8H

Elle est proposée par l'école aux élèves qui ont besoin d'aide pour accomplir les tâches à domicile (organisation, stratégies). Limitée dans le temps, elle ne permet pas de réaliser toutes les tâches à domicile mais doit amener l'enfant à plus d'autonomie.

Appui pédagogique 3H à 8H en général

C'est une mesure d'enseignement spécialisé de durée limitée, destinée à venir en aide aux enfants ayant des besoins particuliers. L'enseignant.e spécialisé.e assure la prise en charge des élèves en difficulté en classe ou dans un local spécifique durant les heures de classe.

Médiatrices et psychologue en milieu scolaire

Espace d'écoute, de dialogue et d'accompagnement au travers d'une « bulle » de discussion

Les médiatrices scolaires, Rachel Clavien et Marie Ballestraz se tiennent à disposition de tous les élèves et de leurs parents, pour leur proposer de l'écoute et des outils, en toute confidentialité. Pour parler des soucis de l'école, ceux vécus en famille, des angoisses ou des peurs, les élèves peuvent prendre rendez-vous avec les médiatrices directement à l'école par le biais de la boîte aux lettres de la médiation. Pour les parents, voici leurs coordonnées :

- **rachel.clavien@edu.vs.ch (Veyras)**
- **marie.ballestraz@edu.vs.ch (Miège et Venthône)**

La psychologue en milieu scolaire, Corinne Bonnet Burgener, intervient dans les classes sur demande de l'école pour aider à la gestion des conflits, soutenir les difficultés relationnelles ou psychosociales des élèves.

ERVE : enseignantes ressource vivre ensemble

- Mandatées et engagées par le canton pour accompagner les enseignants et/ou les élèves dans le « vivre-ensemble », elles aident à la gestion de classe, au développement d'un climat serein, soutiennent les enseignants qui doivent faire face à des comportements inadaptés ou à des situations complexes en classe et proposent de la prévention (violence, harcèlement...).
- **Pour nos écoles, il s'agit de Carole Rion et de Mélanie Groenendijk.**



MATERIEL SCOLAIRE

Matériel des élèves

Avec l'introduction de la gratuité de l'école en Valais, la plus grande partie du matériel de votre enfant est fournie par l'école et financée par les communes et l'Etat. Votre enfant est prié de prendre soin de ce matériel jusqu'au renouvellement prévu.

- Dans l'intervalle, aucun remplacement n'est envisagé. Si votre enfant devait endommager ou perdre un objet, **les frais de remplacement seraient à votre charge.**
- Afin d'éviter les échanges entre élèves, **nous vous recommandons de noter son nom sur chaque objet.**

Fournitures des élèves ou de la classe

Les fournitures scolaires (stylos, crayons, cahiers, etc...) seront distribuées aux élèves à la rentrée scolaire. La liste des fournitures personnelles à acheter, à la charge des parents, vous sera transmise par courrier.

ACTIVITES A LA CHARGE DE LA COMMUNE

- Journées de ski
- Cours de piscine
- Animations sportives et musicales
- Visites culturelles
- Activités culturelles ou projets d'école
- Promenade d'automne ou sortie d'environnement
- Promenade de fin d'année
- Prévention et promotion de la santé



La Structure d'Accueil de l'Enfance de Noble-Contrée propose un accueil extra-scolaire pour les écoliers (UAPE) dans chaque village :

UAPE de Miège : Contact : 027 / 564 63 63

Horaires :

Lundi :	7h00 – 8h05 / 11h30 – 18h30
Mardi :	7h00 – 18h30
Jeudi :	7h00-8h05 / 11h30-18h30
Vendredi :	7h00-8h05 / 11h30-18h30

UAPE de Venthône : Contact : 027 / 564 63 66

Horaires :

Lundi :	7h00 – 8h05 / 11h30 – 18h30
Mardi :	7h00 – 18h30
Jeudi :	7h00-8h05 / 11h30-18h30
Vendredi :	7h00-8h05 / 11h30-18h30

UAPE de Veyras : Contact : 027 / 564 63 60

Horaires :

Lundi :	7h00 – 8h05 / 11h30 – 18h30
Mardi :	7h00 – 18h30
Jeudi :	7h00-8h05 / 11h30-18h30
Vendredi :	7h00-8h05 / 11h30-18h30

**Vous trouverez les documents y relatifs sur le site de la
Commune : www.noble-contrée.ch**

CLASSES ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS) :

1-2H	Mélanie Naoux Sabine Schriber	melanie.naoux@edu.vs.ch sabine.schriber@edu.vs.ch
1-2H	Chloé Chappuis	chloe.chappuis@edu.vs.ch
3H	Laura Monbaron	laura.monbaron@edu.vs.ch
4H	Karène Lionetto	karene.lionetto@edu.vs.ch
5H	Déborah Barman Sabine Schriber	deborah.barman@edu.vs.ch sabine.schriber@edu.vs.ch
6H	Camille Pannatier	camille.pannatier@edu.vs.ch
7-8H	Daniel Teixeira-Carrilho Raphaël Nouailhat	daniel.teixeira2@edu.vs.ch raphael.nouailhat@edu.vs.ch

ENSEIGNANTE SPECIALISEE :

Clémence Nanchen-Fournier : clemence.nanchenfournier@edu.vs.ch

ENSEIGNANTE SOUTIEN ET LANGUES :

Marie Ballestraz : marie.ballestraz@edu.vs.ch

ACM :

Ilinca Gavrilescu : ilince.gavrilescu@edu.vs.ch

Nadine Donati : nadine.donati@edu.vs.ch

CLASSES ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS) :

1-2H	Fanny Pannatier Mathilde Zufferey	fanny.pannatier@edu.vs.ch mathilde.zufferey@edu.vs.ch
3-4H	Christelle Russi Mathilde Zufferey	christelle.russi@edu.vs.ch mathilde.zufferey@edu.vs.ch
5H	Marielle Savioz Carole Rion	marielle.savioz@edu.vs.ch carole.rion@edu.vs.ch
6H	Delphine Perren Amandine Chapelle	delphine.perren@edu.vs.ch amandine.chapelle@edu.vs.ch
7-8H	Céline Brandi	celine.brandi@edu.vs.ch
7-8H	Michaël Fontannaz	michael.fontannaz@edu.vs.ch

ENSEIGNANTE SPECIALISEE :

Mireille Zufferey : mireille.zufferey@edu.vs.ch

ENSEIGNANTE SOUTIEN :

Christine Alber-Agrusti : christine.agrusti@edu.vs.ch

ACM :

Ilinca Gavrilescu : ilince.gavrilescu@edu.vs.ch

Nadine Donati : nadine.donati@edu.vs.ch

Rachel Clavien : rachel.clavien@edu.vs.ch

CLASSES ENSEIGNANT-E-S (TITULAIRE EN GRAS) :

1-2H	Murielle Moulin Pascale Rickerl	murielle.moulin@edu.vs.ch pascale.rickerl@edu.vs.ch
1H	Roxane Vouardoux	roxane.vouardoux@edu.vs.ch
3H	Danijela Vukic	danijela.vukic@edu.vs.ch
4H	Nathalie Balmer Sybille Vianin	nathalie.balmer@edu.vs.ch sybille.vianin@edu.vs.ch
5H	Tiffany Clavien Amandine Chapelle	tiffany.clavien@edu.vs.ch amandine.chapelle@edu.vs.ch
6H	Laura Cignetti	laura.cignetti@edu.vs.ch
7H	Corinne Rey Raphaël Nouailhat	corinne.rey@edu.vs.ch raphael.nouailhat@edu.vs.ch
8H	Katalin Epiney Rachel Clavien	katalin.epiney@edu.vs.ch rachel.clavien@edu.vs.ch

ENSEIGNANTE LANGUES :

Marie Ballestraz : marie.ballestraz@edu.vs.ch

ENSEIGNANTES SPECIALISEES :

Buthey Cloé : cloe.buthey@edu.vs.ch

Zufferey Mireille : mireille.zufferey@edu.vs.ch

ENSEIGNANTE SOUTIEN :

Christine Alber-Agrusti : christine.agrusti@edu.vs.ch

ACM :

Anne-Françoise Von Roten : annefrancoise.vonroten@edu.vs.ch

Rachel Clavien : rachel.clavien@edu.vs.ch

UN BON GOÛTER, C'EST QUOI ?

Pour ton goûter chaque jour, il te faut



Et tu peux piocher dans 2
des familles d'aliments suivantes



1 boisson

pour l'hydratation



1 fruit

*pour lutter contre les microbes
et les maladies*



1 produit céréalier

pour donner de l'énergie



1 produit laitier

pour des os solides

ET POUR UN GOÛTER ZÉRO DÉCHET ?

Pour réduire le plus possible les déchets et protéger la nature,
tu auras besoin de :



UNE GOURDE

pour l'eau du robinet



UNE BOÎTE

pour les biscuits,
les tartines, les
fruits...



**UNE SERVIETTE
EN TISSU**

pour te débarbouiller

DES PETITES ASTUCES PRATIQUES :

- Cuisine un gâteau le dimanche et coupe-le en parts que tu congèles. Chaque matin, tu n'auras qu'à déposer une part dans ta boîte. Quand ce sera l'heure du goûter, ton gâteau sera complètement décongelé et délicieux !
- Prépare une compote de fruits à la maison et transvase-la dans des gourdes à compote réutilisables !



Direction des écoles

COMMUNE DE NOBLE-CONTRÉE

PLAN DE SCOLARITE 2025 / 2026

DEBUT CLÔTURE

jeudi 21 août 2025
vendredi 26 juin 2026

Automne	du mercredi 15 octobre 2025 à midi au lundi 27 octobre 2025 au matin
Lundi de Ste-Catherine	fin des cours à 15h le 24 novembre 2025
Immaculée-Conception	le lundi 8 décembre 2025
Noël	du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin
Carnaval	du vendredi 13 février 2026 au soir au lundi 23 février 2026 au matin
Saint Joseph	du mercredi 18 mars 2026 à midi au lundi 23 mars 2026 au matin
Pâques	du jeudi 2 avril 2026 au soir au lundi 13 avril 2026 au matin
Ascension	du mercredi 13 mai 2026 à midi au lundi 18 mai 2026 au matin
Pentecôte	le lundi 25 mai 2026
Fête Dieu	le jeudi 4 juin 2026